



Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
 Reçu en préfecture le 20/12/2023  
 Publié le 20/12/23  
 ID : 031-213104219-20231219-DEC2023\_58-AR

# COMMUNE de PINS-JUSTARET

## DECISION N° 2023-58 Virement de crédits fongibilité 2-2023

Le Maire de la commune de Pins-Justaret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération de la commune de Pins-Justaret n° 2021-04-01 en date du 29 septembre 2021 relative à la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération 2022-06-02 du 14 décembre 2022 autorisant le maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant la nécessité de verser une caution équivalente à 25 % du prix du terrain à la SAFER en vue de l'acquisition future d'un terrain en zone agricole en bordure du Haumont et de doter l'article 275 du montant de cette caution

### DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Approuve et autorise le maire à signer la décision de virement de crédit dans le cadre de la fongibilité n° VI 2-2023 dont le détail est joint pour un total de 0.00 €.

#### ARTICLE 2

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

#### ARTICLE 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 19 décembre 2023,

Le Maire,

Philippe GUERRIO





Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
 Reçu en préfecture le 20/12/2023  
 Publié le 20/12/23  
 ID : 031-213104219-20231219-DEC2023\_58-AR

31421	Commune de PINS-JUSTARET	VI n°2 2023
Code INSEE	Budget Communal	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
 Fongébilité n°2 - Caution safer

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-020 : Frais d'études	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-275-020 : Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser